



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1045

Avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe, greffière et responsable de l'urbanisme de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024, le règlement no 1045 relatif à la garde de poules en milieu urbain.

Ledit règlement est actuellement en vigueur et déposé pour consultation à l'hôtel de ville situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki et est également disponible sur le site web de la Ville (<https://www.ville.maniwaki.qc.ca>).

Donné à Maniwaki, le 7 mai 2024.

Louise Pelletier, directrice générale adjointe,
greffière et responsable de l'urbanisme

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale adjointe, greffière et responsable de l'urbanisme de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de mai 2024.

Louise Pelletier, directrice générale adjointe,
greffière et responsable de l'urbanisme